

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus, la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 FÉVRIER

SITUATION TENDUE

Il ne se passe pas de jour que nous ne puissions relever des marques de la sympathie italienne pour notre pays. En voici une nouvelle que nous trouvons dans un journal peu suspect d'inimitié pour les frères d'armes de Garibaldi.

Un rédacteur de la Lanterne qui se trouvait avant-hier à San-Remo, écrit à ce journal :

« On est ici très excité, très monté contre les Français. Il serait cependant injuste de dire qu'on nous hait. On est seulement animé contre nous d'un gros mouvement de colère... »

« La situation est néanmoins très tendue et il se manifeste contre nous un mouvement très prononcé. Des mesures gouvernementales fort graves sont prises à la frontière. Les agents sont volontiers insolents à l'égard des Français. Je suis revenu la nuit dernière en voiture de Menton et vous ne pouvez vous imaginer les difficultés qu'on a opposées au passage de notre voiture. »

« A la douane, on nous a arrêtés et quelque peu regardés comme des espions, mais enfin on nous a laissés passer. Les employés du chemin de fer sont, eux aussi, grincheux avec les Français et seul le pourboire les rend aimables et même plats. »

« Les officiers, tout en aimant peu les Allemands qui sont très hautains avec eux et qui leur ont joué le mauvais tour dont je vous ai parlé, sont très surexcités contre la France et parlent de la guerre comme d'une chose prochaine. »

On voit par ces citations d'un journal radical — naturellement sympathique au gouvernement du roi Humbert, en haine du Pape — combien sont naïfs, pour ne rien dire de plus, les journaux républicains qui cherchent encore à faire des distinctions fausses entre M. Crispi et l'armée italienne.

Le rédacteur n'ose pas dire qu'on nous hait, mais il affirme qu'on est très monté, très surexcité contre les Français.

Les officiers parlent couramment d'une guerre prochaine contre la France et leur langage prouve avec quel plaisir ils y participeront.

A quand le traité de commerce ?

C'EST NOTRE FAUTE

Les Italiens arment partout dans leurs ports. Leurs préparatifs militaires se font avec une précipitation fiévreuse. Ils obéissent en cela au mot d'ordre venu de Berlin, comme les Autrichiens quand ils transportaient récemment vers leurs frontières de l'Est de grandes masses de troupes. Mais, avec cette franchise qui caractérise la politique italienne, ils cherchent à se persuader et à persuader aux autres que nous avons des projets d'agression contre eux et qu'ils ne font que se défendre.

Le principal journal militaire italien, l'Esercito, prétend que si le gouvernement italien a jugé nécessaire de faire armer ses cuirassés, c'est simplement parce qu'il y a été poussé par des mesures analogues de la part de la France.

C'est une allégation manifestement contraire à la vérité, car on ne s'occupait guère de se tenir prêt, dans nos ports maritimes, alors que déjà les ouvriers italiens travaillaient jour et nuit.

M. Crispi a pris des leçons chez M. de Bismarck, dont l'habileté très grande est de ne jamais paraître l'agresseur, alors qu'il a préparé et allumé clandestinement les mines qui éclatent.

Hier soir, dans les couloirs de la Chambre des députés, on s'entretenait surtout du résultat des élections de 26 février, de l'insuccès moral du ministre des affaires étrangères de la République et des 54,671 suffrages recueillis par le « plébiscite Boulanger ». On raconte que dans un seul département quarante mille circulaires en faveur de M. Boulanger et 170,000 bulletins en son nom ont été répandus. Qui paie les frais de cette propagande effrénée ? Par quel

traité occulte les voix des radicaux et des Jérômistes se sont-elles ralliées sur le nom du général Boulanger afin de faire échec à des candidatures républicaines ou conservatrices ? Telles sont les questions qu'on se pose.

RÉPONSE, S. V. P.

L'Intransigeant est à bout de qualificatifs élogieux au sujet de la « loyale dépêche » dans laquelle le « loyal général Boulanger » a dénié « loyalement » — quatre jours après — toute participation à la tentative de plébiscite électoral à laquelle on avait attaché son nom.

Cette tentative qui avait pour but de forcer la main au cabinet nouveau qu'on attendait alors et qu'on attend — ne pas confondre avec espère — de plus belle en dépit du grand triomphe de M. Tirard, et de l'obliger à s'adjoindre le rival de Géraudel et de Paulus comme ministre de la guerre.

Mais l'Intransigeant omet soigneusement de répondre à une question qui lui a été très nettement posée, non pas seulement par des journaux conservateurs, mais par des journaux républicains :

La tentative a nécessité d'assez grosses dépenses de propagande. Qui a payé ?

On attend toujours la réponse et tant qu'on ne l'aura pas reçue on sera en droit d'appliquer l'adage :

« Celui à qui cela pouvait servir l'a fait. »

Elections législatives du 26 Février

HAUTES-ALPES.

MM. Flourens, ministre des affaires étrangères, républicain, 12,618 voix, élu ; Euzière, maire de Cap, radical, 10,906 ; le général Boulanger, 114.

Il s'agissait de remplacer M. Cyprien Chaix, républicain, nommé sénateur le 5 janvier dernier.

CÔTE-D'OR.

MM. Cernesson, conseiller municipal auto-

miste de Paris, radical, 33,691 voix ; Philippot, conseiller général de Semur, républicain, 26,251 ; le général Boulanger, 9,487. — Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Sadi Carnot, nommé Président de la République.

LOIRE.

MM. Albert de la Berge, républicain, 39,208 voix, élu ; Chollet, conseiller général, républicain, 38,756, élu ; le général Boulanger, 12,532.

Il s'agissait de remplacer MM. Duché et Raymond, républicains, dont le premier est décédé et le second a été nommé sénateur le 5 janvier.

LOIRET.

MM. Augère, maire de Gien, conseiller général, républicain, 41,603 voix, élu ; Rabier, avocat à la cour d'Orléans, radical, 40,755, élu ; Brière, conservateur, 33,955 ; Dumas, avocat, conservateur, 32,762 ; le général Boulanger, 4,376.

Il s'agissait de remplacer MM. Adolphe Cochery et Fousset, nommés sénateurs.

HAUTE-MARNE.

MM. Roret, ancien instituteur, conseiller général, radical, 23,405 voix ; Darbot, maire de Langres, républicain, 16,240 ; le général Boulanger, 664 ; Du Breuil de Saint-Germain, conservateur, 6,936 ; Bourlon de Rouvre, conservateur, 3,323 ; De Beorges, conservateur, 2,833. — Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Bizot de Fontenay, républicain, nommé sénateur.

MARNE.

MM. Bourgeois, préfet de police, républicain, 48,050 voix, élu ; le général Boulanger, 16,107.

LA QUESTION BULGARE

Il est difficile d'entrevoir ce qui pourra résulter de l'initiative qui vient d'être prise par le gouvernement russe pour le règlement de la question bulgare. Les conditions mêmes dans lesquelles se produit cette initiative sont singulières. On sait bien que le gouvernement russe se propose d'invoquer la Porte à prononcer la déchéance du prince Ferdinand, mais jusqu'ici il n'y a pas eu d'envoi de circulaire aux puissances européennes. Les représentants de la Russie ont simplement été auto-

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par Mlle Marie MARÉCHAL

« Alors, Arnold, écrivait M. de Kastow quelques jours plus tard, je perdis la tête à mon tour ; je lui dis que, depuis trois mois, je ne vivais que pour elle, que sa vie m'était devenue plus précieuse que la lumière du jour, et que, pour l'amour d'elle, j'agissais à l'égard de son frère comme s'il était le mien. »

Elle ne m'écoutait pas, elle ne semblait pas me comprendre, et répétait toujours : « Sauvez-le ! sauvez-le ! »

Qu'elle était touchante, Arnold ! En la voyant ainsi à mes pieds, sans pouvoir la relever, je me rappelais que, quelques jours auparavant, elle avait chanté avec une mélancolie pénétrante cette romance de Faust : « Ne brisez pas le cœur de Marguerite ». « Oh ! non, chère créature, pensais-je en la contemplant si poétique et si belle ; oh ! non, rassure-toi. Il vitra, cet heureux Raoul, et plaise à Dieu que je sois à sa place, pour être aimé ou regretté comme lui ! »

Une heure après, Giselle, dont la tête était

brûlante, ouvrait sa fenêtre pour se rafraîchir au contact de l'air glacé de la nuit.

Dans la rue déserte, deux cavaliers, revêtus de longs manteaux, passaient à bride abattue, glissant sans bruit sur la neige, comme des fantômes se rendant au sabbat.

— C'est une hallucination, pensait-elle, en portant la main à son front douloureux. Qu'ai-je donc ce soir ? Par moments, je ne vois plus clair, et puis, tout à coup, des scènes étranges flottent devant mes yeux. Je suis folle. Ce n'est pas lui, ce n'est pas Fritz qui vient de passer là comme un tourbillon. Et cependant, cette haute stature, ce fier profil entrevu à la clarté du gaz !...

CHAPITRE XXVI

HEINRICH AU COLONEL D'HARLING.

Leipzig.

C'est de Leipzig que je t'écris, Arnold. La journée a été si occupée que je n'ai pas trouvé une minute pour te raconter mes démarches. A sept heures, ce matin, j'entrais dans la vieille forteresse, dont le commandant a été longtemps sous les ordres de mon père. Inflexible sous le rapport de la discipline, il fut pourtant obligé de s'incliner devant la dépêche de Versailles, qui m'autorise à voir le prisonnier, et ordonne de surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'exécution du jugement. Béni soit mon oncle, bénis soient son

crédit et sa puissance ! Jamais je ne l'ai autant aimé qu'aujourd'hui.

Le prisonnier dormait profondément lorsque j'entrai dans son étroite cellule ; il s'était jeté tout habillé sur son lit, le visage en pleine lumière. — Comme il lui ressemble ! Le bruit de nos pas lui fit ouvrir les yeux. Il regarda un instant d'un air étonné le commandant Raebum et le gardien, puis, passant la main sur son front, comme un homme encore mal éveillé.

— Ah ! messieurs, dit-il en souriant, vous dérangez un beau rêve, le dernier, sans doute ? C'est pour aujourd'hui, n'est-ce pas ?

— Non, non, répondit le commandant, en me faisant signe d'avancer, c'est un visiteur que je vous amène ; quarante minutes de conversation, ni plus, ni moins.

Et il nous laissa. En cinq minutes j'étais subjugué, mon ami ! Cette bonne grâce souriante, ce joyeux courage, cette fière audace. C'est la même âme que sa sœur, le même rayon, la même flamme ! Seulement, chez elle, tout cela s'enveloppe de mélancolie, de poésie idéale ; tout cela est contenu, soigneusement voilé aux regards indifférents. Chez lui, tout déborde. — Je lui fis raconter l'affaire.

— Alors, lui dis-je, après l'avoir écouté attentivement, ce n'est pas vous qui avez tiré sur la

sentinelle ?

— Moi ! vous n'y pensez pas, colonel ! Tirer sur un brave garçon qui faisait son service en chantant un lied de ses montagnes ! Mais ce serait à mes yeux un assassinat ! Hors de l'action, voyez-vous, je ne tuerais pas une mouche, fût-elle dix fois Prussienne, et Prussienne du Brandebourg encore !

Et il éclata de rire, d'un rire si franc, que je ne pus m'empêcher de partager sa gaieté.

— C'est très clair pour moi, lui dis-je, puisque vous me l'affirmez sur l'honneur ; mais alors, comment expliquer aux autres l'accident dont ce malheureux Poméranien s'est trouvé victime ?

— Ma foi, je n'en sais rien, répondit-il d'un air d'insouciance héroïque, qui achève de me gager le cœur. C'est l'affaire de mes juges ! Vous pensez bien que ce n'était pas dans l'intention de m'évader que je m'étais fait mettre à la forteresse de Leipzig, où la vie n'est pas précisément très gaie, et où la clef des champs ne tombe pas sous la main du premier venu. Seulement, être prisonnier sur parole me semblait une captivité encore plus dure. J'avais le choix. J'ai accordé la préférence à cet aimable donjon. Mais pardon, colonel, j'ai répondu tant que vous l'avez voulu à votre bienveillant interrogatoire. Me permettez-vous, à mon tour, de vous adresser une seule question ? D'où vient l'intérêt si particulier que

risés à faire connaître aux gouvernements près desquels ils sont accrédités les intentions de la Russie, mais ils n'ont à donner qu'une communication verbale, c'est-à-dire en quelque sorte officieuse.

D'autre part, le langage de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* est à retenir, en raison des attaches officieuses bien connues de ce journal. La *Gazette* développe cette thèse que non seulement c'est à la Porte en qualité de puissance suzeraine qu'il appartient de prononcer la déchéance du prince, mais que c'est pour elle un devoir à l'exécution duquel elle ne peut se soustraire, même si elle n'y est pas invitée par une quelconque des puissances signataires du traité de Berlin.

Du rapprochement de ces faits, il semble résulter tout d'abord trois conclusions importantes.

La première, c'est que la Russie paraît désireuse de ne pas s'engager à fond, pour ne pas être obligé à un moment donné d'intervenir directement en Bulgarie. Cela ne veut pas dire qu'elle ne le fera pas, mais il est clair qu'elle aimerait mieux s'en dispenser et veut, en tout cas, se réserver le choix de l'heure qui lui paraîtra opportun.

La seconde conclusion, c'est que, sur cette question, l'accord existe entre l'Allemagne et la Russie, fait remarquable au lendemain de la publication du traité austro-allemand et alors qu'il est notoire que l'Autriche soutient encore le prince Ferdinand, et, tout en ne désirant pas la guerre, admettrait difficilement l'éventualité d'un départ obligé du prince de Bulgarie.

Enfin, il paraît bien qu'Allemagne et Russie se trouvent d'accord pour contraindre la Porte à se mettre en avant, c'est-à-dire à assurer la responsabilité soit d'une action, soit d'un refus d'agir. Or, on sait que celle-ci ne se soucie nullement d'intervenir et qu'elle a déjà fait connaître indirectement son désir d'abstention de toutes les manières possibles.

On est dès lors amené à se demander ce qu'il arrivera si elle refuse officiellement d'intervenir pour régler la question bulgare et si ce n'est pas sur elle que retombent directement les conséquences du conflit. Il ne faut pas oublier que depuis la naissance de ce qu'on appelle la question d'Orient, chacun des incidents s'est toujours réglé sur le dos de la Turquie à laquelle on a toujours fini par enlever quelque fragment de territoire ou quelque parcelle d'autorité. On n'a qu'à comparer la carte d'Europe il y a un demi-siècle avec la carte d'Europe en 1888 pour s'en rendre compte. Il y a bien eu un souverain d'Angleterre qui, disait-on, se sentait d'autant plus roi qu'il avait moins de terre, mais il a bien fini par s'apercevoir de son erreur. La Porte reviendra de moins loin sans doute, mais elle pourrait bien arriver au même but.

ERNEST BAUDOIN.

LE PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE

POURQUOI N'ABDIQUE-T-IL PAS ?

On mande de San-Remo au *Gaulois* :

Un personnage bien informé m'a affirmé qu'un projet d'acte d'abdication allait être soumis officiellement au malade. La situation extrême rendant inadmissible cette

vous témoignez à un ennemi, et à un ennemi accusé de ce que je considère comme un crime ?

Arnold, je n'ai employé ni faux-fuyant, ni subterfuge, et, devant ce jeune homme, presque un enfant (songe que je suis, moi, dans ma trentième année), je n'ai pas rougi d'avouer la tendresse qui remplit mon cœur. Le prisonnier tressaillit de joie en entendant le nom de Giselle. Il ne se lassait pas de m'interroger.

— Est-elle bien portante ? Est-elle heureuse ? Et ses élèves ? Et Mme de Gastein ?

Là-dessus, je m'en tirai de mon mieux. A quoi bon augmenter les sollicitudes d'un frère qui ne peut rien pour sa sœur ? Quand j'eus fini de parler, il me raconta leur touchante histoire, comment ils avaient abrité leur misère sous le seul nom de *du Parc*, nom d'une ancienne terre de la famille ; la brave femme qui les avait élevés n'aurait jamais consenti à faire savoir que les seuls descendants du comte du Parc de Mergy manquaient presque de pain. A Saint-Cyr seulement, Raoul reprit son nom tout entier. De là mon erreur, ma jalousie, mes craintes au sujet du fiancé prétendu.

Je sais maintenant que la tendresse fraternelle est le seul amour de la sœur de Raoul. Je sais qu'à peine âgée de dix-huit ans, elle a eu la généreuse pensée de sacrifier les plus belles années de sa jeunesse pour subvenir aux frais exigés par

nouvelle, j'ai été trouver le comte X..., ami personnel du prince.

Le comte, qui a été très mêlé aux choses de la politique en 1878, vit aujourd'hui retiré, presque oublié, dans une magnifique villa, aux environs de Menton.

Je lui ai demandé les causes de l'acharnement que l'on met à troubler les derniers jours du prince et voici le résumé de sa conversation :

— Pour comprendre, m'a-t-il dit, l'acharnement dont vous me parlez, acharnement trop réel, il faut bien connaître la haine qui sépare le grand-chancelier du prince héritier. Le caractère de M. de Bismarck, on le connaît ; celui du Kronprinz est énergique jusqu'à l'extrême ; Fritz est bon, mais il ne pardonne jamais ! Depuis vingt ans, M. de Bismarck travaille, sans réussir, à ruiner l'immense popularité du prince héritier ; mais ce que le chancelier n'a pu sur l'opinion publique, il l'a pu sur l'empereur.

Seul, en Allemagne, le vieil empereur doute des capacités de son fils ; seul il a été mécontent de sa courte régence, en 1878.

Or, Fritz n'est pas seulement un homme de foyer, il est aussi un homme de gouvernement et un brillant général.

L'inaction l'a tué ; il a fait, sur le terrain libéral, une guerre sourde et énergique contre le grand-chancelier, et M. de Bismarck lui en a gardé une rancune éternelle.

Ces sentiments de M. de Bismarck seraient suffisants pour expliquer le projet d'acte d'abdication ; mais il y a une autre raison.

Non-seulement M. de Bismarck, mais aussi l'empereur détestent la princesse Victoria ; ils reprochent à cette héroïque épouse d'avoir pris trop d'influence sur son mari, de l'avoir *dégermanisé* pour l'*anglicaniser* par ses idées, ses théories politiques, son libéralisme.

Fritz était plus de Londres que de Berlin.

Voilà pourquoi les vieux Allemands craignent l'influence de la princesse, tandis que sa bonté et son intelligence la font aimer du peuple.

On est parvenu à arracher son fils aîné, Guillaume, à son influence.

On veut, maintenant, qu'elle ne soit plus rien à la Cour, après le décès de son mari.

Si le Kronprinz abdique, ce plan aura réussi ; sinon, il faudra constituer à la princesse, sous une forme ou sous une autre, un douaire et une maison à la cour de Berlin.

Elle aura une influence nulle sur le jeune souverain lorsqu'il sera sur le trône, mais elle pourrait, par son ascendant personnel, en prendre sur l'entourage ; tandis que, après l'abdication, elle devra rentrer en Angleterre et y vivre avec les cent cinquante mille francs de rente qui lui ont été constitués lors de son mariage.

A cette époque, aucune précaution n'a été prise ; personne ne songeait que le vaillant et vigoureux Fritz précéderait au tombeau son père, déjà vieux.

La proposition d'abdication est donc une vengeance du chancelier contre Fritz, une vengeance de la cour contre la princesse.

Quant au fils, qui se prête à cette manœuvre, il montre quelle est la légèreté de son

l'entrée à Saint-Cyr. Raoul avait eu le sacrifice trop tard pour en empêcher l'accomplissement.

— N'est-ce pas, disait-il, que c'est un trésor que ma Giselle, un perle sans prix ?

A mon tour, je m'enthousiasmai tant et si bien qu'il flotta par me dire d'un air moitié touché, moitié railleur :

— Ah ! que vous êtes bien de la patrie de Werther !

Tout cela, mon cher Arnold, n'a pas tenu, comme tu penses, dans les quarantes minutes de ma première visite. Je suis revenu plusieurs fois auprès de Raoul ; l'interrogatoire en main, j'ai pu faire rectifier beaucoup de ses réponses, qui lui avaient donné l'air d'un coupable.

— Je comprends si peu l'allemand, me disait-il, et j'étais de si mauvaise humeur, qu'il m'empêchait de disputer ma vie à mes flegmatiques juges. Mais, avec vous, c'est bien différent.

Grâce à cela, grâce surtout aux aveux d'un compatriote du malheureux Poméranien, qui s'était vengé ainsi d'un camarade qu'il haïssait, dans le lâche espoir de laisser peser l'accusation sur un prisonnier, le premier venu, nous nous sommes tirés d'affaire blancs comme neige. Je dis nous, car, si Raoul avait été condamné à mort, je me sentais, moi, condamné à ne jamais reparaitre devant les yeux de sa sœur.

(A suivre.)

caractère, et prouve qu'il est mûr pour le trône par l'ambition seulement et non par le sens politique.

LA MALADIE DU KRONPRINZ

Voici une dépêche arrivée hier matin de San-Remo :

« Les médecins allemands semblent croire que la maladie est cancéreuse, mais que le *status quo* peut se prolonger pendant quelques mois encore.

» Il est très difficile d'avoir des informations précises. »

On télégraphie de Berlin :

« Le prince Guillaume, sans attendre la mort de son père, le Kronprinz, se conduit déjà en héritier et successeur du trône. »

San-Remo, 27 février, matin.

Le prince impérial n'a pas passé une aussi bonne nuit qu'hier, quoique la toux n'ait pas augmenté ; mais il se plaint de douleurs d'estomac. La digestion n'est pas bonne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 février.

Grande fermeté sur nos rentes en dépit des bruits alarmants qui nous viennent de l'étranger : 3 0/0, 82.05 ; 4 1/2 0/0, 106.50.

Le Crédit Foncier clôture à 1,371 fr. Dans ses deux dernières séances hebdomadaires, le conseil d'administration de cette société a autorisé pour 8,895,836 fr. de nouveaux prêts dont 5,803,401 fr. en prêts fonciers et 3,092,435 fr. en prêts communaux. Les obligations sont toujours très fermement tenues.

La Société Générale fait preuve de fermeté à 452.50 avec des tendances meilleures. Les Dépôts et Comptes courants sont solidement tenus à 600.

Dans la combinaison dite assurance mixte avec participation escomptée, la Foncière-Vie fait remise à l'assuré d'une partie des primes à verser, soit pour une durée de 30 ans, des cinq dernières primes et pour une durée de 20 ans des quatre dernières. Cette remise constitue donc une réduction de 20 0/0 sur l'ensemble des versements à effectuer.

Les Bons d'épargne de l'Assurance Financière sont accessibles aux plus petites bourses puisqu'il suffit de verser 50 fr. en souscrivant ; le reste est payable du 1^{er} au 10 de chaque mois, jusqu'à complète libération. Des obligations à lots du Crédit Foncier de France sont, bien entendu, affectées à la garantie des Bons non entièrement libérés comme à celle des Bons entièrement libérés.

L'action de Panama se traite à 380. Les obligations de diverses séries de cette société sont toujours très recherchées.

La Transatlantique se cote 517.50.

Les actions de nos chemins de fer sont sans grand mouvement. Les obligations sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'ÉLECTION DE MAINE-ET-LOIRE

Le nombre des électeurs inscrits en Maine-et-Loire est de **149,361** ; il n'y a eu, dimanche, que **104,836** votants.

Le général Lacretelle a été élu par près de 62,000 voix ; son concurrent républicain, M. Robert David, en a obtenu 29,494, et le général Boulanger, quoique non éligible, 11,391.

Ces chiffres, que nous reproduisons sous réserve du recensement, donnent au candidat conservateur une majorité de 24,435 voix sur ses deux concurrents, qui ont obtenu ensemble 40,785 voix.

Le nombre des abstentions a été de **44,525**, au lieu de 24,588 aux élections générales de 1885.

Aux élections générales du 4 octobre 1885, la liste conservatrice avait obtenu 73,284 voix ; la liste républicaine, 47,573 ; la liste socialiste, 4,123.

C'est à tort que certains journaux républicains et conservateurs imputent aux républicains les suffrages qu'a recueillis le général Boulanger. Samedi, nous avons pu constater que bien des électeurs de la campagne, nullement républicains, malgré les avis publiés de toutes façons, étaient disposés à donner leurs voix au général Boulanger comme protestation contre la République.

Combien n'ont pas été à même d'être dissuadés !

Cela ne prouve pas que, dans le public, on ait grande confiance dans les sentiments politiques manifestés par l'ancien ministre de la guerre.

Le *Patriote* fait de longs raisonnements tirés de très loin pour faire croire que les républicains ont été moins battus, à l'élection de dimanche, qu'aux élections du 4 octobre 1885. Il compare les chiffres. Quoi de plus probant ? La liste conservatrice a eu, en 1885, 73,284 voix, et le général Lacretelle n'en a eu que 62,000. Quel déchet !

Le *Patriote* omet de dire que les abstentions, au 26 février 1888, ont été bien plus considérables que celles de 1885, comme 40,000 contre 28,000. Et l'on en peut très facilement trouver la cause, sans subtilité politique. Après la neige qui s'est abattue sur tout le département, samedi et dimanche, ce qui est étonnant c'est que les abstentions n'aient pas été plus nombreuses encore. (Union de l'Ouest.)

VILLE D'ANGERS. — Voici quel a été le résultat de l'élection pour la ville d'Angers :

Le général Lacretelle.....	3,750
M. David.....	6,933
Le général Boulanger.....	478

Signalons les communes de Saint-Sulpice, de Marans et de l'Hôtellerie-de-Fléce, qui n'ont pas donné une seule voix au général Boulanger, et celles d'Andigné et d'Armaillé, qui ne lui en ont donné qu'une.

Montreuil-sur-Loire, Vergennes et Marans n'ont donné qu'une seule voix à M. David.

Saint-Georges-sur-Loire a donné 325 voix au général Lacretelle, 82 à M. David et 62 au général Boulanger.

Le résultat des élections de dimanche n'étant pas encore complètement connu à Saumur, nous ajournons la publication du dépouillement par communes.

Par décision ministérielle, M. Paviot, brigadier de gendarmerie à Vouvray (Indre-et-Loire), chevalier de la Légion d'honneur, a été nommé maréchal des logis à Saumur, en remplacement de M. Leroy, promu sous-lieutenant.

« L'ABBÉ CONSTANTIN » A SAUMUR

Nous apprenons que l'abbé Constantin, l'immense succès du Gymnase, sera joué lundi prochain à Saumur. Sans nul doute, la comédie tirée du roman de M. Ludovic Halévy, de l'Académie française, par MM. Hector Crémieux et Pierre Decourcelle, attirera la foule au théâtre.

On se rappelle que l'*Echo Saumurois* a publié en feuilleton le roman si intéressant de l'abbé Constantin.

CAVALCADE ENFANTINE A SAUMUR

On se souvient de la charmante cavalcade qui eut lieu l'année dernière à la Mi-Carême et à laquelle ont pris part de nombreux enfants fort bien costumés qui ont parcouru les rues de la ville en quête pour les pauvres.

Cette année, dans le même but, ces enfants se sont réunis pour organiser semblable fête qui promet plein succès. Ce sera pour le dimanche 11 mars.

Nous espérons que ces enfants recueilleront beaucoup d'argent, et soulageront, en s'amusant et en amusant tout le monde, les grandes misères que la dureté du temps accroît de jour en jour.

Le jeune Alfred Préfol, âgé de cinq ans, qui, on s'en souvient, a été arraché, le 5 février, de son lit en feu, le corps couvert de profondes brûlures, a trainé depuis cette époque une douloureuse existence ; cependant, ses parents n'étaient pas sans espoir de le conserver ; mais, hier, une congestion s'est déclarée, et le pauvre enfant a été enlevé à l'affection des siens, bien cruellement affligés.

LES PERMISSIONS DE PAQUES

Le ministre de la guerre vient de décider que les dispositions prises, les années précédentes, à l'occasion de la fête de Pâques, seraient maintenues en 1888.

Des permissions de huit jours pleins, qui dateront du mercredi 28 mars prochain au soir pour prendre fin le vendredi 6 avril suivant au matin, seront délivrées, dans une proportion déterminée suivant les nécessités

du service dans chaque corps aux hommes de troupe qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Pour les militaires du culte israélite, la concession des permissions dont il s'agit (8 jours) pourra avoir lieu à dater du 24 mars, jour où commencent les fêtes de leur culte.

Les israélites originaires d'Algérie, servant en France, qui voudront se rendre, à cette occasion, dans leur famille, obtiendront exceptionnellement, comme les années précédentes, en sus de ladite permission, le temps nécessaire pour faire le voyage, à leurs frais, aller et retour.

UN JOURNAL BIEN INFORMÉ

Nous lisons dans le Temps, daté d'hier lundi, 27 février :

« On nous écrit d'Angers que la messe de Gounod, dont l'exécution sera dirigée par le maître, sera chantée mardi dans l'église cathédrale de la ville par 120 voix de femmes, 140 voix d'hommes renforcés par l'orgue et la Société artistique d'Angers.

« M^r l'évêque prononcera un sermon. Cette fête musicale est donnée au profit de la Caisse des écoles. »

La lettre du correspondant du Temps en a mis pas mal à se rendre d'Angers à Paris, car voilà près de trois semaines que la messe de Sainte-Cécile a été exécutée à la Cathédrale.

Après cela, le courrier qui la portait a peut-être été arrêté par les neiges.

MORT D'ALARÉ

Le Journal du Cher annonce la mort d'un artiste de premier ordre, M. Delphin Alard, le célèbre violoniste.

Après une longue carrière de succès éclatants, il se retira en 1875, et, devenu possesseur d'une grande fortune, il était venu vivre en Berry, où il s'occupait avec passion d'agriculture et de viticulture.

Il était âgé de 73 ans.

Delphin Alard a fait de nombreux élèves dont quelques-uns ont à leur tour acquis une juste renommée. Parmi ceux-là il faut citer M. Victor Goubeault, l'habile violoniste, chef de l'Harmonie Saumuroise.

Ville de Fontevraut

FÊTE DE CHARITÉ

A l'occasion de la Mi-Carême

LE DIMANCHE 11 MARS 1888

A 1 h. 1/2. — GRANDE CAVALCADE, composée de divers Chars, notamment des chars de l'Agriculture, de l'Industrie, de la Musique, de la Chasse, de la Lumière, du Charlatan, de Personnages grotesques, de la Corbeille et autres, et de nombreux Groupes à pied et à cheval.

A 5 h. 1/2. — Ascensions de Ballons grotesques et d'une MONTGOLFIERE.

A 6 h. 1/2. — Curée aux flambeaux.

A 8 h. 1/2. — Retraite aux flambeaux.

A 9 heures. — BAL par souscription dans la salle de la Mairie.

Le Président, A. HUDAULT. Le Vice-Président, G. PÉRAMY.

LE CHIEN DU FERMIER

Un fermier de Saint-Clément-des-Levées alla, le 16 février, vendre deux vaches au marché de Longué. Il n'en obtint qu'un prix dérisoire. On remarqua, les jours suivants, qu'il ne semblait plus avoir la tête à lui. Le dimanche 19 courant, il partit sans prévenir personne, passa la Loire, se rendit à Genes, à Canault, où, vers six heures du soir, il fut aperçu. Le 22 février, on trouva le malheureux pendu à un arbre dans un bois.

Au pied de l'arbre était couché son chien ; le fidèle animal est resté là à garder son maître trois jours et trois nuits.

(Union de l'Ouest.)

INCENDIE A LONGUÉ

Nous apprenons, dit le Journal de Maine-et-Loire, qu'un violent incendie a consumé, jeudi dernier, une bonne partie de la ferme du château d'Avoir, commune de Longué.

Le feu a pris dans l'ancienne chapelle du château où un domestique broyait du chanvre. L'incendie s'est propagé avec une rapidité étonnante, et au bout d'une heure tout le bâtiment était en flammes. Les étables ont été heureusement préservées et les bestiaux sauvés.

On évalue les pertes à une vingtaine de mille francs.

Tout est assuré.

LOUDUN. — Nous apprenons que les jeunes gens de cette ville organisent, pour la Mi-Carême, une fête travestie suivie d'un bal.

POITIERS.

A Lessart, commune de Buxerolles, le feu a détruit une maison appartenant à M. Orillard, minotier à Poitiers.

Malheureusement on a à déplorer la mort d'une pauvre vieille femme de 78 ans, Radégonde Paillé, qui, surprise dans son sommeil, a été la proie des flammes.

Des détachements de soldats de la garnison, les pompiers et des citoyens de bonne volonté ont éteint ces incendies.

Un soldat du 425^e de ligne, faisant partie du piquet d'incendie, est mort de froid, à Rochereuil, au moment où il satisfaisait à un besoin naturel.

Un détail navrant.

Quand les soldats revinrent de l'incendie, ils trouvèrent leur malheureux camarade étant dans un fossé et donnant encore quelques signes de vie. Ils le prirent pour le transporter dans une maison sur la route. Ils frappèrent à tour de bras à la porte de deux habitations, criant, appelant du secours, ce fut en vain. Personne ne se dérangea pour venir ouvrir.

On ne saurait trop stigmatiser l'égoïsme inqualifiable de gens à qui on demande du secours et qui ne se dérangeant même pas.

Il est plus que probable que si on avait pu réchauffer le pauvre soldat on aurait réussi à le rappeler à la vie.

(Journal de la Vienne.)

LE POIDS DU PAIN

Nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs un très intéressant arrêt de la Cour de cassation que nous livrons aux réflexions de MM. les boulangers et dont les populations sauront apprécier, nous n'en doutons pas, tous les avantages.

La jurisprudence est restée jusqu'à présent bien incertaine sur la question de savoir si les boulangers sont tenus de donner le poids à certains pains de luxe qui se débitent à l'unité.

Voici un récent arrêt de la Cour de cassation du 20 janvier dernier, qui statue sur une difficulté de l'espèce :

D'après l'arrêt, la loi établissant la liberté de la boulangerie n'a porté aucune atteinte aux usages locaux en matière de vente du pain, et lorsque d'après ces usages, dont l'existence est souverainement constatée par le juge du fait, la forme du pain est indicative du poids, le déficit dans ce poids constitue une tromperie sur la quantité de la marchandise mise en vente.

C'est en vain que le boulanger allègue la force majeure résultant de l'impossibilité de donner au pain un poids exact, le juge du fait a pu, sans que l'arrêt contienne un défaut de motifs, rejeter ce moyen en déclarant qu'on ne saurait accepter de pareils moyens de défense, alors que le seul moyen de défense n'a pas fait l'objet de conclusions formelles et n'a été invoqué qu'à titre d'argument.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

NETTOYAGE DES MARBRES. — Frotter le marbre taché avec une éponge imbibée de la solution suivante : Chlorure de chaux, 60 grammes ; eau, un litre. Laisser le marbre se sécher à l'air pendant deux heures environ et le laver enfin à l'eau claire. Si cette première opération ne donne pas un résultat satisfaisant, recommencer le lavage à l'éponge avec l'eau chlorurée, attendre deux heures et passer sur le marbre de la cire vierge dissoute dans de l'essence de térébenthine.

REMEDÉ CONTRE LE CORYZA AU DÉBUT. — Faire un usage fréquent de la poudre à priser suivante : sulfate de morphine 0,12 centigrammes et sous-nitrate de bismuth 0,50 centigrammes. Ne s'en servir que pendant quarante-huit heures au plus. En Allemagne, on emploie dans le même but un mélange de 5 parties d'acide phénique, de 5 parties d'ammoniaque liquide, de 15 parties d'alcool et de 40 parties d'eau. A conserver dans un

flacon bouché à l'émeri. Quand on veut faire usage de cette composition, il faut en imbiber un morceau d'ouate qu'on introduit ensuite dans un autre flacon bouché à l'émeri. Il suffit d'ouvrir de temps en temps ce dernier flacon et d'aspirer par le nez les émanations qui se dégagent de l'ouate.

MOYEN DE MASQUER LE GOUT DE L'HUILE DE RICIN. — Saccharure de caséine, quantité suffisante pour émuler. Huile de ricin, 45 grammes ; eau de laurier cerise, 5 grammes ; eau distillée, 100 grammes.

INTOXICATION PAR LE TABAC. — Favarger (de Vienne) donne le conseil de ne fumer qu'après les repas et aussi peu que possible. Il faudra éviter de tenir longtemps le cigare à la bouche et de fumer du tabac fort. Il importe beaucoup de nettoyer souvent le porte-cigare.

HÉMOSTATIQUES. — On emploie avec succès, pour arrêter les crachements de sang, la morphine, l'atropine et l'antipyrine.

DRAP DE SAUVETAGE — Découvert à Londres par W. Jackson. La trame est en fil de liège découpé dans l'écorce. La chaîne est en fil de laine, de lin ou de chanvre. L'aspect de ce drap n'a rien qui le distingue de ceux qu'on emploie d'ordinaire pour les vêtements des officiers de marine. Ce drap est souple, presque aussi léger que les vêtements habituels. Mais il permet à un homme de se soutenir à la surface de l'eau, sans faire le moindre mouvement.

REPLACEMENT DU GYPSE PAR LA MAGNÉSIE POUR MOULURES D'ART. — La magnésie est employée ou pure ou mélangée avec de la poussière de marbre ou du sable de rivière. On obtient ainsi des objets ayant l'aspect de différents marbres et pouvant être soumis sans crainte au lavage.

CONSERVATION DE LA COLLE. — Il faut porter à l'ébullition la solution d'acide salicylique (10 grammes d'acide pour 200 d'eau) et la verser dans un kilogramme de colle animale que l'on fait bouillir jusqu'à ramollissement.

UN GRAND ÉVÈNEMENT PARISIEN

Lundi 5 Mars aura lieu l'inauguration des agrandissements des Magasins du Louvre, à Paris, en même temps que l'ouverture de l'Exposition générale de toutes les NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ.

Ces agrandissements ont eu pour résultat de donner plus d'extension à tous les services, notamment à celui des EXPÉDITIONS EN PROVINCE. Nos bureaux d'expéditions, complètement modifiés, fonctionnent de manière à éviter tout retard à notre clientèle des départements. Leur entière transformation, leurs nouvelles divisions par réseaux de chemins de fer, les soins tout particuliers apportés dans l'exécution des commandes, nous permettent d'assurer une bonne et rapide livraison.

Grande mise en vente de toutes les nouveautés les plus récentes en Soieries, Lainages, Draperies, Étoffes de fantaisie et Indiennes, pour Robes et Costumes.

Les vêtements de toutes formes pour les Dames et les Enfants : les Manteaux, Confections, Costumes, Jupes et Jupons, Peignoirs et Matinées, Vêtements de Fillettes et de Garçonnettes, les MODÈS, la LINGERIE et les LAYETTES, possèdent l'élégance particulière qui a toujours distingué leurs créations.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS Demandes d'échantillons

L'Administration des GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, à Paris, expédie franco et gratis, dans toute la France et dans le Monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les Administrateurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'échantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire et de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 fr. et au-dessus sont expédiés entièrement franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, de Paris, n'ont ni agence, ni succursale dans aucune ville des départements.

Dernières Nouvelles

Berlin, 27 février. On affirme que le Kronprinz s'occupe aujourd'hui de rédiger des actes très importants, entre autres son testament.

Barcelone, 27 février. Barcelone est couvert de neige glacée qui

ne fond pas au soleil. Il fait un froid extrême.

Le Havre, 27 février.

L'Épicerie Centrale, située boulevard Tancarville et tenue par MM. Lamblin et C^o, a été complètement détruite cette nuit par un incendie. Plusieurs bidons contenant du pétrole ont fait explosion.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 28 février, 1 h. 18, soir.

Les grèves de Fiers sont presque terminées ; il ne reste qu'une seule usine en chômage.

M. l'abbé Renoir, chanoine titulaire d'Amiens, est nommé évêque de Limoges.

Plusieurs protestations sont déjà parvenues à la Chambre relativement à l'élection de M. Flourens.

Aucune résolution sérieuse n'a pu être prise à Rome au sujet du traité de commerce ; notre ambassadeur, M. de Mouy, arrêté par les neiges au passage du Mont-Cenis, n'ayant pas pu encore rejoindre son poste.

BOURSE DE PARIS

DU 27 FÉVRIER 1888.

Rente 3 0/0	82 07
Rente 3 0/0 amortissable	85 05
Rente 4 1/2 (nouveau)	106 25
Obligations du Trésor	515 »

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 26 février 1888.

Versements de 97 déposants (16 nouveaux), 24,976 fr. 90.
Remboursements, 46,524 fr. 87.

Par ces temps de froid où les légumes sont devenus si rares, nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les excellentes conserves de Petits Pois et de Haricots verts vendues, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 95 centimes la boîte de 4 litre pouvant être servie pour 6 personnes, et 60 centimes la 1/2 boîte pour 3 personnes.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,

rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.



Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 28 février,

L'affaire Clémenceau (Tournée Achard).

Judi 1^{er} mars,

Les Huguenots, grand opéra, de Meyerbeer.

Le ROE BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'Iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Vicières, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose. Dans toutes les pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^e BREVET, notaire à Tigné.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par suite de conversion de saisie immobilière,

DE LA

Métairie des Brosses

Comprenant :

Maisons d'habitation et d'exploitation, Jardins, Terres labourables, Vignes et Prés,

Située communes de Saint-Paul-du-Bois et des Cerqueux-sous-Passavant,

ET DE DIVERSES

Autres parcelles de Terres, Vignes et Prés,

Sises communes de Cernusson, Montilliers et Saint-Georges-Châtellais,

L'ADJUDICATION aura lieu le **dimanche 15 mars 1888**, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur le vingt trois février mil huit cent quatre-vingt-huit, Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M^{me} Sophie Thibault, propriétaire, veuve de M. Joseph Othon-Bernard, demeurant à Vihiers, poursuivante, ayant M^e ALBERT, pour avoué.

En présence de M. Pierre Guindon, propriétaire-cultivateur, et de dame Clémentine Héreau, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à la Riaillerie, commune de Cernusson, parties saisies, ayant M^e POPIN, pour avoué;

Il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Cernusson :

1^{er} Lot.

1^o Un morceau de terre, planté en vigne, situé commune de Cernusson, au lieu dit le Grand-Clos, contenant environ seize ares, joignant au nord Turlais, au couchant Jacques Davy, au midi veuve Grolleau et au levant Chevallier.

2^o Un autre morceau de terre, planté en vigne, sis aux mêmes lieu et commune, contenant environ douze ares, joignant au midi Jeanne Maillet, au nord veuve Grolleau et Guéffier, au couchant Mauguin et Brisset;

3^o Une autre morceau de terre, planté en vigne, sis aux mêmes lieu et commune, contenant environ six ares, joignant au midi M^{me} veuve Bénion, au nord Robert, au levant Dous-sin, et au couchant Maillet;

4^o Un autre morceau de terre, planté en vigne, sis aux mêmes lieu et commune, contenant environ trois ares dix centiares, joignant au nord Maillet, au midi Durand, au couchant Plessis et au levant Gaudichau. Mise à prix..... 320 fr.

2^e Lot.

Une pièce de terre, sise au lieu dit les Epioards, contenant environ cinquante-cinq ares, joignant au levant Augereau, au couchant Catroux, au nord un chemin et au midi Catroux. Mise à prix..... 850 fr.

3^e Lot.

Un pré, au lieu dit le Pré de la Planchette ou le Pré des Epinaris, contenant environ quatorze ares cinquante-cinq centiares, joignant au levant et au couchant Catroux, et au nord Lemardelay. Mise à prix..... 300 fr.

4^e Lot.

Un pré, sis au lieu dit le Pré Brillant, contenant environ cinquante-un ares, joignant au levant Philippe, au couchant la route, au nord la veuve Chevallier, et au midi un chemin. Mise à prix..... 1,250 fr.

5^e Lot.

Une pièce de terre, ensemencée en blé, au lieu dit le Pré Personnier ou la pièce Merlet, contenant environ trente-huit ares, joignant au levant les héritiers Brunet, au couchant la route, au midi la veuve Chevallier et au nord une charrière. Mise à prix..... 500 fr.

6^e Lot.

Une pièce de terre, sise au lieu dit les Hébrabais, contenant environ quatre-vingt-seize ares, joignant au levant la route et des autres côtés Gelineau. Mise à prix..... 1,500 fr.

7^e Lot.

Un pré, sis au lieu dit le Pré-Pivert, contenant environ vingt-trois ares, joignant au levant Chevallier, au couchant les héritiers Brunet, au midi Maillet et au nord Jarry. Mise à prix..... 230

8^e Lot.

Un pré, sis au lieu dit Bacreau, contenant environ trente-deux ares vingt centiares, joignant au levant Chevallier, au couchant Jarry, au midi Chevallier et au nord Maurice Poleau. Mise à prix..... 750 fr.

9^e Lot.

Une pièce de terre, plantée en vigne, au lieu dit les Chevallières, contenant environ un hectare vingt centiares, joignant au levant Maillet et Berge, au couchant Nouteau, au nord Gelineau et au midi Jarry. Mise à prix..... 2,000 fr.

10^e Lot.

Une pièce de terre, en luzerne, au lieu dit le Fardillon ou le Jardillon, contenant environ trente-six ares trente centiares, joignant au levant Granry, au couchant Jeanne Maillet et au nord un chemin. Mise à prix..... 1,050 fr.

11^e Lot.

Une pièce de terre, dont une partie a été mise en pré récemment, au lieu dit le Puits-Rangard, contenant environ cinquante-deux ares vingt centiares, joignant au midi un chemin, au nord Boisnard et au couchant Martineau. Mise à prix..... 1,480 fr.

12^e Lot.

Un pré, sis au lieu dit le Petit-Pré, ou Pré-Rangard, contenant environ quarante-quatre ares, joignant au nord Boisnard, au levant la route et des autres côtés les saisis. Mise à prix..... 1,600 fr.

13^e Lot.

Une pièce de terre, sise au lieu dit le Puits-Rangard, contenant environ quarante-huit ares, joignant au midi un chemin, au nord le Petit-Pré ci-dessus, au levant un chemin et au couchant le onzième lot. Mise à prix..... 1,200 fr.

14^e Lot.

1^o Un morceau de terre planté en vigne, au lieu dit l'Ouche-des-Treilles, contenant environ deux ares quatre-vingt centiares, joignant au levant Milliasseau, au couchant Maillet, au midi Blouin et au nord un chemin.

2^o Un autre morceau de terre planté en vigne, au lieu dit l'Ouche-des-Treilles, contenant environ un are, quatre centiares, joignant au levant Maillet, au couchant et au midi Blouin au nord Milliasseau.

3^o Un morceau de terre planté en vigne, au lieu dit la Varenne, contenant environ deux ares, joignant au levant Poleau, au nord Tourit et au midi Pajot.

4^o Un morceau de terre planté en vigne, au lieu dit la Varenne, contenant environ cinq ares, joignant au levant Renou, au couchant un chemin et au midi Coulbault. Mise à prix..... 150 fr.

15^e Lot.

1^o Un morceau de terre en jardin, au lieu dit la Riaillerie, contenant environ sept ares, joignant au nord Eugène Guindon, au midi les héritiers Brunet, au levant le jardin ci-après, et au couchant Eugène Guindon.

2^o Un autre morceau de terre en jardin, planté d'arbres fruitiers, contenant environ onze ares, dans lequel jardin existe une mare, sur laquelle se trouve construit un petit lavoir couvert en tuiles, un four avec fournil couvert en tuiles et une grange aussi couverte en tuiles, joignant au levant la route, au couchant et au nord Eugène Guindon, et au midi les héritiers Brunet. Mise à prix..... 1,000 fr.

Immeuble situé commune de Saint-Georges-Châtellais

16^e Lot.

Un morceau de terre planté en

vigne, au lieu dit le coteau de Piémont ou les Saulais, contenant environ vingt-deux ares, joignant au levant Simon, au midi Bernier, au couchant et au nord Chabosseau. Mise à prix..... 200 fr.

Immeuble situé commune de Montilliers

17^e Lot.

Une pièce de terre plantée en vigne, au lieu dit le Pré-des-Raises, contenant environ un hectare quatre-vingt-un ares, joignant au nord Jean Guindon, au midi les héritiers Samson, au levant Eugène Guindon, et au couchant M^{me} veuve de Romans. Mise à prix..... 1,900 fr.

18^e Lot.

La **MÉTairie des Brosses**, composée d'immeubles situés commune de Saint-Paul-du-Bois et des Cerqueux-sous-Passavant, savoir :

1^o Une pièce de terre, située commune de Saint-Paul-du-Bois, au lieu dit le Champ Bodet, contenant environ deux hectares sept ares, joignant au levant Gaudichau, au couchant Choloux, au midi Reyneau et au nord divers;

2^o Une pièce de terre, sise même commune, au lieu dit la Chevallerie-du-Bois-de-la-Brosse, contenant environ un hectare cinq ares, joignant au levant Reyneau, au couchant le Champ-Bodet ci-dessus, au nord Gaudichau et au midi Reyneau;

3^o Une pièce de terre, située même commune, au lieu dit le Maréage, contenant environ un hectare dix ares cinquante centiares, joignant au levant Reyneau, au couchant veuve Pilet, au nord Fardeau et au midi un chemin;

4^o Une pièce de terre, sise même commune, au lieu dit la Grande-Pièce, contenant environ un hectare vingt-quatre ares, joignant au levant Choloux, au couchant Fardeau et au midi veuve Pilet;

5^o Une pièce de terre, située commune des Cerqueux-sous-Passavant, au lieu dit le Grand-Marchais, contenant environ un hectare soixante-treize centiares, joignant au levant la route, au couchant Fouché, au midi Trouvé;

6^o Une autre pièce de terre, sise même commune, au lieu dit la Buaille, contenant environ quarante-sept ares, joignant au nord le champ du Grand-Marchais ci-dessus, au midi Gelineau, au levant Trouvé et au couchant Gelineau;

7^o Une pièce de terre, sise même commune, au lieu dit le Champ-de-Chateaux, contenant environ cinquante-six ares trente-deux centiares, joignant au midi Buffard, au nord la route, au levant Trouvé et au couchant la veuve Pilet;

8^o Une pièce de terre, située même commune, au lieu dit les Six-Boisselles ou l'Ouche-des-Brosses, contenant environ quarante-cinq ares cinquante centiares, joignant au levant un chemin, au couchant veuve Pilet, au nord un chemin et au midi la veuve Pilet.

9^o Une pièce de terre, sise même commune, au lieu dit la Bosse, contenant environ quarante-deux ares, joignant au midi un chemin, au nord le pré ci-après.

10^o Un pré, situé même commune, au lieu dit le pré de la Bosse et de la Coulée et le pré des Brosses, contenant environ soixante-trois ares quatre-vingt centiares, joignant au levant un chemin, au couchant un chemin, au midi la pièce de la Bosse sus-désignée, et au nord la veuve Pilet.

11^o Une pièce de terre, sise même commune, au lieu dit le Ruissoir, contenant environ un hectare cinquante centiares, joignant au couchant la veuve Pilet, au levant Foucher, au midi Buffard et au nord Choloux.

12^o Une pièce de terre, sise même commune, au lieu dit le Jardin, contenant environ trente-un ares soixante-dix centiares, joignant au levant Buffard, au couchant Choloux et la pièce du Ruissoir sus désignée.

13^o Un pré, situé même commune, au lieu dit le Pâtis, contenant environ vingt-six ares cinquante centiares, joignant au levant la route, au couchant le champ du jardin ci-dessus et au nord Choloux;

14^o Une pièce de terre, sise même commune, au lieu dit le Champ des Arqueux ou le Champ Courcault, contenant environ quatre-vingt-dix huit ares, joignant au levant un chemin, au couchant un chemin, au nord la route et Choloux et au midi Chaloux.

15^o Une maison d'habitation, sise même commune, au lieu dit les Brosses, composée d'une chambre à feu et d'une chambre froide avec grenier sur

le tout, grange à côté de ladite maison, vers nord, toits à porcs derrière la grange, le tout couvert en tuiles, cour devant la dite maison, dans la quelle cour se trouvent une écurie et deux toits à volailles, le tout contenant environ quatre ares trente centiares, et joignant au levant la route, au midi Choloux, au nord le pré du Pâtis et au couchant le jardin sus-désigné. Mise à prix..... 15,000 fr. Total des mises à prix. 31,280 fr.

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M^{me} Sophie Thibault, propriétaire, veuve de M. Joseph-Othon Besoard, demeurant à Vihiers, sus-nommée, ayant pour avoué M^e ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, sur M. Pierre Guindon, propriétaire-cultivateur, et dame Clémentine Héreau, son épouse, demeurant ensemble à la Riaillerie, commune de Cernusson, suivant procès-verbal de M^e DELMAS, huissier à Vihiers, en date des quatorze, seize et dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 43, n^{os} 14 et 15, et à la date du vingt-trois février dernier, le Tribunal sur la requête des parties sus-nommées a ordonné la conversion de la saisie, en vente volontaire, par devant M^e BREVET, notaire à Tigné, sus-nommé, après l'accomplissement des formalités judiciaires voulues par la loi.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e BREVET, notaire à Tigné, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

Soit à M^e ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Saumur, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-huit.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-huit, n^o case . Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1888,
MAISON
Située à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 20,
Occupée par M. Closier, pharmacien.
S'adresser, pour visiter, à M. CLOSIER, et, pour traiter, à M. GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire. (78)

A VENDRE
UNE
MAISON BOURGEOISE
Située au Pont-Fouchard,
Comprenant : salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise, caves voûtées, jardin bien planté, avec bassin.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28. (48)

A VENDRE
Fort CHEVAL normand, 10 ans, 320 francs, garanti, dressé charrette, charrette, carriole. Bon trotteur.
S'adresser à M. ACKERMAN, sur les Ponts, Saumur. (79)

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
AFFECTIONS DE LA PEAU
DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, M.D.,
11, rue de la Harpe, à PARIS.
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

Offres et Demandes

UN MÉNAGE demande place, le mari comme jardinier, cocher ou garde, et la femme comme cuisinière ou femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à prendre un petit magasin ou un café achalandé.
S'adresser au bureau du journal.

M^{me} VERON, bien connue à Saumur par ses travaux à l'épingle en tous genres, donnera, chez elle et à domicile, des leçons de français et de travail aux enfants et à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Rue d'Orléans, n^o 1.

ON DEMANDE un jeune homme de 12 à 13 ans. Appointements de suite.
S'adresser au bureau du journal.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte
L'Atelier d'ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

BUREAU DE JOURNAL
RUE DU COMMERCE, 3, A ANGERS

PRIX DES INSERTIONS

Angers..... la ligne 30 c.
Reclames..... 60 .
Pour les Annonces et Réclames s'adresser aux
Bureaux du Journal

Le Journal paraît tous les jours
LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Journal de l'Ouest

PRIX DES ABONNEMENTS

ANGERS ET MAINE-ET-LOIRE
Un an..... 40 fr.
Six mois..... 20 fr.
Trois mois..... 10 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Un an..... 43 fr.
Six mois..... 22 fr.
Trois mois..... 12 fr.
S'adresser pour les Abonnements aux Bureaux du
Journal et chez les principaux Libraires.

A l'expiration de l'abonnement, l'envoi du Journal continue. Après l'acceptation de trois numéros, le trimestre recommencé est exigible.

LA CANDIDATURE
DU GÉNÉRAL BOULANGER
ET LA PRESSE

ANGERS, 29 FÉVRIER 1888

Tous les journaux signalent le symptôme caractéristique révélé par les 60,000 suffrages donnés, dimanche, au général Boulanger.

Les appréciations de nos confrères de Paris et de la province confirment pleinement l'article que l'*Argon* publiait hier sous ce titre : UN HOMME.
Nous en reproduisons quelques-unes. Dans l'*Autorité*, M. de Cassagnac s'exprime ainsi :

Le général ne se présentait pas, il avait même désavoué cette candidature qui lui était imposée par un Comité bourgeois, sans relations, sans influence, sans autorité. Et il repoussa néanmoins près de 60,000 voix sur son nom.

Quelle est la portée véritable de ce vote éparpillé, manquant de direction, mais néanmoins fort significatif ?
La portée de ce vote n'est pas dans une opinion politique précise, indiquant une forme de gouvernement particulière, déterminée.

Elle est tout entière dans le besoin qu'éprouve le pays d'un chef, d'un homme, et, disons le mot, d'un sabbat.
C'est de la petite monnaie, mais c'est de la monnaie de Bonaparte.

Il y a là certainement la manifestation éclatante, quoique isolée, d'un désir de Bonaparte ou de D.-cambre.
Le pays aspire à un pouvoir fort, qui le tire de l'anarchie, même en mettant le Parlement dehors par les fenêtres.

pays et pas assez à son imagination ; et comme, en politique, particulièrement chez ce peuple curieux de nouveautés, l'imagination joue un rôle aussi considérable que la raison, et peut-être plus considérable, il y a dans l'air de la mélancolie, des nerfs, de l'inquiétude.

Ne trouvant plus, du côté de la république, les satisfactions auxquelles il a droit, le pays s'agitte vers ce qui peut lui donner l'illusion d'une issue, en quelque sorte sur place. Le boulangisme n'est pas autre chose.

Le gouvernement voudrait y couper court, dit-on, en mettant M. Boulanger à disposition. Ce serait peut-être la dernière faute à commettre. Persecuter un homme heureux, est le meilleur moyen d'accroître sa popularité. Ce que le gouvernement a de mieux à faire, à présent, c'est de le laisser tranquille, et de tâcher à le faire oublier en faisant ce que la monarchie seule pourra lui donner, parce que la monarchie et la république ont chacune ses vertus propres, et que ce que l'on demande aujourd'hui, c'est-à-dire l'autorité et la stabilité, est d'essence monarchique et non pas d'essence républicaine.

Le *Figaro* publie sur la « Campagne boulangiste » un long article que nous reproduisons plus loin.

Dans l'*Intransigeant*, M. Rochefort

exulte. Néanmoins, quelque frayeur secrète se mêle à sa joie. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire entre les lignes

Nous citons :

Cette fois, on ne prétendra pas que le général s'est mis en avant ; si jamais aide a été correcte, c'est la sieste, malgré toutes les calomnies et tous les dégoûts dont on l'abreuve. Bien d'autres que lui auraient pu-être cédé, en effet, à l'envie de laisser la raison plebisciter sur son nom. Mais il sait que c'est comme patriote et comme soldat qu'il est appelé à rendre service à notre pays, et il vuole toutes les

militaire ; le prince Louis-Napoléon, qui fit le coup d'État du 2 décembre 1851, n'était par lui-même qu'un pacifique capitaine d'artillerie du canton de Thurgovie ; il avait la nom et se portait comme l'héritier de Napoléon.

La vraie note est donnée dans l'*Éclair* de Rennes, par notre vaillant ami, Gabriel Baume :

Les 60,000 suffrages réunis par le général Boulanger doivent être un avertissement pour les royalistes et surtout pour les princes.

Le courant de désaffection de la République va en augmentant d'intensité, mais la lassitude augmentant proportionnellement et le parti des *importunistes*, des *soldats* s'accroît tous les jours.

Le premier venu telle est la formule de beaucoup de gens, tellement écurés qu'ils se jeteraient dans les bras d'un audacieux quelconque !
Tel est aussi le danger.

Danger immense, et dont le parti monarchique n'a pas l'air de se douter. Tandis que d'autres s'agitent, nous dormons.

Et, un beau matin, nous serons tout étonnés de voir faire, par un intrigant, une besogne patriotique que nous aurions dû faire et que nous devrions préparer.

Nous sommes assurés, en écrivant ces lignes, d'être l'écho de tous nos lecteurs qui ne savent plus que penser de la désorientation actuelle.

L'heure décisive nous semble cependant arrivée.

Nous avons traversé une crise intérieure sans exemple. A un moment, il n'y avait plus de gouvernement. L'ennemi était maître de la rue.

Nous sommes à la veille d'une guerre effroyable, dans un état de divisions intestines, inquiétant pour la défense du pays.
On ferait à la pensée que la guerre éclaterait au-delà demain, dirigée par le

elle est dénuée de tout fondement, et que les autres assertions contenues dans l'article visé par M. Brice sont complètement erronées.

La Chambre a passé ensuite à la discussion des crédits supplémentaires à l'administration civile.

Roumanie

D'après la *Correspondance politique*, le gouvernement roumain n'a pas adhéré par un traité à l'alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, mais il a fait connaître son intention d'appuyer la politique pacifique des trois puissances, à condition cependant qu'il n'en pût résulter aucun dommage pour sa neutralité et son indépendance. Une déclaration de neutralité lui semble précisément remplir le but que se proposent les puissances alliées en vue de maintenir la paix européenne.

Etats-Unis

Washington, 28 février.
Le Sénat a adopté un bill qui autorise la constitution de la compagnie du canal maritime de Nicaragua. Au cours de la discussion, un sénateur du Colorado a dit qu'il fallait avertir la France que le peuple américain ne consentirait pas à ce que le canal de Panama devint une entreprise nationale française.

MR FREPPEL A LA CHAMBRE

M. Freppel a pris hier la parole à la Chambre :

1° Sur le chapitre 1er du service pénitentiaire, pour demander une augmentation de 188,000 francs, afin de rétablir les traitements des ministres de culte dans les prisons.
2° Sur le chapitre 2 du même service, pour demander une augmentation

« Je ne partage pas l'étonnement de tous, nous a-t-il dit ; je ne suis surpris que d'une seule chose, c'est de ce qu'on ne l'ait pas fait plus tôt. »

« Mais il fallait deux choses : 1° Il fallait le consentement formel du général qui, à la veille du « printemps armé », ne l'aurait probablement pas donné ; il fallait ensuite une grosse somme pour suppléer au manque de temps et faire face aux dépenses. »

« Ce fut là, en effet, notre première idée il y a un mois. Nous y avons renoncé, préférant de beaucoup une manifestation spontanée, faite avec l'aide des ressources et des sympathies locales. »

« On m'a fortement éreinté. Je n'en veux à personne, pas même à M. Sarrien, qui a remis au *Temps* la mauvaise note initiale qui a fait le tour des journaux pour approuver à la France, qui n'en a nul souci. Je suppose, que j'ai été candidat réactionnaire en 85. A supposer que cela soit, qu'importe ? Que tout cela est donc vieux jeu !... En présence des épreuves que nous attendent et qui devraient être notre seule préoccupation, qu'importent nos origines, nos étiquettes et nos dissensions ? On est allé inventer cette chose compliquée et invraisemblable d'un parti hostile à la république et au général Boulanger faisant les frais d'une campagne en leur faveur, au lieu de prendre la chose simple, la chose vraie, c'est-à-dire un sentiment de patriotisme élargi aux petites affaires des partis, cherchant une issue naturelle dans le suffrage universel ! »

« Les frais de cette campagne ? Qui paye ? a-t-on demandé.
« Et qui voulez-vous qui paye, si ce n'est des amis dévoués du général ? Les quatre-vingt mille francs qui a coûtés ce premier effort sont sortis de la bourse de ceux qui partagent les sentiments de ceux qui ont fait le général. »

jour où des notabilités, des noms, des journaux et de l'argent se mettraient dans ce courant !

« En vue des prochaines élections générales dont je vous parle, on s'occupe déjà de réunir de l'argent en proportion suffisante. On ne veut pas, dans l'état de l'Europe et avec les menaces évidentes de conflit, rester désarmés au point de vue gouvernemental, avec des ministères de trois semaines, et personne, non, absolument personne en vue pour commander. »

« Il faut que la République fasse une évolution qui amène à elle, sinon tout le monde, c'est un rêve, du moins toutes les bonnes volontés, et elles sont innombrables dans cet ordre d'idées. »

« Le scrutin d'hier est un sérieux indice. Le préalable est fait. Les mots utiles ont été jetés au suffrage universel qui n'en demande pas davantage pour comprendre. Le verbe se fera chair. »

« En France les idées et les sentiments s'appellent toujours du nom de quelconque. En 1848, l'antiparlementarisme républicain s'appelaient Napoléon, et les ouvriers chantaient : *Poëlon ! nous l'avons !* comme ils chantent maintenant : *C'est Boulanger !* Aujourd'hui, l'antiparlementarisme se complique d'inquiétudes extérieures et du besoin d'un soldat inspirant quelque confiance par son entrain et son activité. A tort ou à raison, ces idées-là en ce moment-ci s'appellent Boulanger. »

« On a peur des individus. On ne fait cependant rien sans eux. Les hommes sont des forces. »

« Des qu'un homme naît, des écoles républicaines l'étouffent sous des dogmes, Gambetta, qui était, lui aussi, une voix et une âme de la patrie, a été étouffé en six semaines de pouvoir, sans avoir pu donner sa mesure. Le pays regimbe à la fin contre cet étouffement systématique des individualités utiles à ses titres divers. Combien il vaudrait mieux, dès qu'une force se développe ainsi dans ce pays, la recueillir, la bercer, la garder pour la défense commune, l'accroître sans engouement irréfléchi. »

« Eh bien ! on fera cette campagne. La loi commence avec plus de bon

...elle ne nous offre pas
une personnalité, quelque puissante et
quelque bruyante qu'elle soit.
Ils visent la nécessité d'un Maître.
Et ce Maître, surtout s'il venait de droite,
s'il répondait aux revendications d'ordre,
de paix, de sécurité, de prospérité, réunirait
une formidable majorité.

Plus nous allons, plus la situation ap-
partient au sursaut que l'on cherche
inconsciemment dans le général Bou-
langer et qui sera... celui qui voudra l'être.

Le général Boulanger fait peur à
M. Clemenceau. C'est pourquoi la
Justice essaie, par la plume de M.
Pelléan, de diminuer l'importance des
suffrages accordés à l'ex-ministre de la
guerre.

Les départements, dit ce journal, où le
général Boulanger a réuni beaucoup de
suffrages sont ceux où un des partis
n'avait pas de candidat.

Là-dessus, la *Justice*, pour donner
un exemple, cite la Loire où le général
a obtenu 12,000 voix.

Mais, excellente *Justice*, vous oubliez
le Maine-et-Loire, où il en a réuni plus
de 41 000, et, cependant, il y avait déjà
deux canotiers dans ce département.
Avez-vous donc franchement que la popu-
larité du général vous égare au dernier
point et n'est pas sans vous inspirer
des craintes sérieuses. Pour un peu,
vous crieriez à la concurrence déloyale.

Question de boutique !
M. T. ste termine ainsi, dans le *Gau-
lois*, un article intitulé : LA MORALITÉ
D'UN SCRUTIN :

Cette persistance de la popularité de
M. Boulanger est à la fois une leçon et
une menace à la République. Nos 54,671
boulangistes ont beau se croire les mei-
leurs amis de la République, ils en sont les
ennemis les plus déclarés, puisque la dic-
tature du sabre en a toujours été la fin.
Sans s'en douter, ils sont l'avant-garde de
la réaction, et de la réaction la plus ex-
trême. Le 4 octobre 1885, le p. y s a fait
sommation à la République de renoncer à
ses dissensions et à ses malversations :
elle n'en a rien fait, et les électeurs les
plus hardis lui mettent, aujourd'hui, la
pointe d'un sabre sur la poitrine.
Les conservateurs doivent aussi prendre
leur part de cette leçon et de cette me-
nace. Ils s'adressent trop à la raison du

...ceux qui seraient si heureux de l'en voir
sortir en prenant leur parti.

Comme on le voit, M. Rochefort a
peine à dissimuler ses inquiétudes.
La *Republique française* est na-
vrée.

M. Reinach y écrit :
Chaque fois que le radicalisme monte,
le césarisme grimpe après lui. C'est sans
surprise, mais ce n'est point sans tristesse,
que nous faisons, une fois de plus, cette
constatation.

Traduction libre : « Prenez mon
ours ! »
Mais les beaux jours de l'opportu-
nisme sont passés.
Vous n'irez plus au bois, M. Reinach,
les lauriers sont coupés — par le gé-
néral Géraud.

Voici l'appréciation du *Moniteur
universel* :
Le progrès du radicalisme rendant pos-
sible l'avènement d'une dictature militaire,
et la troisième République s'acheminant
comme ses devancières vers le césarisme,
tel est le fait capital qui se dégage des
élections du 26 février. Il est de nature à
faire réfléchir tous ceux qui ne séparent
point la cause de l'ordre de celle des liber-
tés publiques, tous ceux qui ont souci des
destinées de la France, tous les amis de
son honneur et de sa sécurité, tous les
bons citoyens enfin de qui il dépend que la
Monarchie Nationale restaurée pendant
qu'il en est temps encore, preserve le
pays des deux effroyables périls qui le me-
nacent : la démagogie et le césarisme.

Le *Monde*, au contraire, estime que
la popularité du fameux général a sen-
siblement décliné. « L'astre est éteint »,
écrit M. de Claye.

Nous ne sommes pas de l'avis de
notre éminent confrère.
L'*Univers* dit :

Les élections de dimanche causent dans
le parti républicain une émotion à laquelle
on ne s'attendait pas ; les journaux des
nuances les plus diverses se demandent
ce que signifient les votes en faveur du
général Boulanger, qui n'était pas et ne
pouvait pas être candidat. Ils commencent
à s'effrayer de l'apparition d'un « sabre »,
toujours funeste en France à la Repu-
blique. De fait, par deux fois, l'anarchie
républicaine nous a menés à la dictature

son éloquence accueillant ces deux
amendements. Inutile d'ajouter que
les socialistes qui siègent sur les bancs
de la gauche les ont repoussés avec
ensemble. Toutes les fois qu'il s'agit
d'opprimer les consciences et d'émousser
un vote hostile à la religion, la con-
centration républicaine s'opère sur-
le-champ.

Nous publierons demain, in extenso,
les discours prononcés par Mgr l'é-
vêque d'Angers.

A. P.

Bravo, mon cher confrère !
Voilà qui est parfaitement dit. Mais
vous avez trop raison pour que votre
voix soit écoutée et votre coup de clai-
ron ne fera point sortir de leur apathie
les *bonnets-de-coton* du parti conser-
vateur.

MAXIME JULLET.

LA POLITIQUE
FRANCE

M. le ministre de l'intérieur a remis à
M. Tirard le projet sur les caisses de re-
traite. Ce projet sera déposé au premier
jour.

Ce n'est qu'à la fin de cette semaine,
sans doute au commencement de l'année,
qu'il sera pourvu au remplacement de
M. Bourgeois, comme préfet de police.
Le mouvement administratif dont nous
avons parlé paraîtra en même temps.

ETRANGER
Allemagne
Berlin, 28 février.

Le comte Herbert de Bismarck est parti
hier soir pour l'Angleterre.
On croit savoir qu'il conférera à Londres
avec l'ambassadeur d'Allemagne, M. de
Hatzfeldt.

Angleterre
Londres, 28 février.

A la Chambre des communes, M. Brice
a demandé s'il est vrai que le gouverne-
ment anglais ait acquis ou ait demandé à
la Turquie la cession d'un port ou d'une
île dans le voisinage des Dardanelles.
Sir J. Ferguson, sous-secrétaire d'Etat
au Foreign-Office, a déclaré que cette nou-

PRÉCISEZ !

L'effet produit par les allusions conte-
nues dans la plaidoirie de M. Lemaître, ne
s'est pas encore calmé. En ne nommant
personne, l'éminent avocat a soulevé
mille soupçons, et chacun cite des mi-
nistres à qui pourraient s'appliquer ses
paroles révélatrices. Il serait peut-être
généreux de sa part de n'avoir point de
ces demi-discretions, ou, du moins, de
ne les pas prolonger. Il est, en ce mo-
ment, dans les Chambres, nombre de
gens qui se grattent l'oreille et mal-
grissent d'anxiété, en se demandant si
c'est de leur personnalité qu'il s'agit. Ce
serait rendre à quelques-uns le repos
que de désigner clairement les traifi-
quants en question. Ça ne sauverait pas
M. Wilson de la condamnation qui
l'attend. Mais le public serait édifié sur
les individus qui méritent d'être mis
dans le même sac que M. Gendre.

LA CAMPAGNE BOLLANGISTE

Le général Boulanger est redevenu
l'actualité, pour un jour tout au moins ;
et des questions intéressantes ont été
soulevées à propos de la campagne me-
née en sa faveur par notre ancien
confrère M. Georges Thiébaud.

M. Thiébaud, un des partisans les
plus anciens et les plus fervents du bou-
langisme, nous a donné hier quelques
renseignements sur le petit piédestal
qu'il avait subtilement entrepris dans
sept départements.

...Mais le Comité? c'est moi. Et c'est
le meilleur des comités que celui où
l'on est tout seul, parce qu'on n'y perd
pas son temps en discussions stériles.

« Je suis parti le 25 janvier et j'ai
visité les sept départements, en voyant
personnes de tous les mondes, qui
étaient favorables à mon travail, en me
renseignant sur les sentiments du pays,
en préparant aussi les détails matériels,
les listes électorales, les bandes, les
régents distributeurs, etc... Tout cela
était prêt pour le 20 février. En qua-
rante-huit heures, la maison Bidault a
envoyé des bulletins à peu près partout.
On a voté et voilà.

« Dans la Marne, il n'y a eu que deux
arrondissements sur cinq qui ont reçu
des bulletins. Cependant, il en est sorti
seize mille voix. Dans la Haute-Marne,
deux arrondissements sur trois ne sont
pas arrivés. Cependant on a voté tout
de même. Et le général y aurait eu, à
mon estimation, 6 000 voix, si les élec-
teurs avaient été prevenus.

« Dans les Hautes-Alpes, je n'ai pas
voulu poursuivre la campagne, à cause
du ministre des affaires étrangères. Il
est, lui aussi, le représentant du senti-
ment supérieur qui nous anime. Dans
la Côte-d'Or, à Dijon, le mercredi soir,
des tapageurs, qui avaient pris au pied
de la lettre les articles de quelques
journaux, ont fait du tumulte à ma
conférence, mais le public a été contre
les tapageurs ; et la Côte-d'Or a donné
près de dix mille voix au général Bou-
langer.

« Tout cela prouve que le pays est
dans un état d'esprit très favorable à
une politique d'union, de concentration,
mais de concentration nationale.

« Cette politique, elle se fera, malgré
la Chambre, contre la Chambre, si elle
n'y prend garde. La Chambre ne songe
à constituer que des majorités de parti
ou même de groupe. Le pays est excédé
de ces spéculations de couloirs qui n'in-
téressent en France que deux mille per-
sonnes à peine. Je vous dis cela comme
je l'ai entendu partout. La République,
oui. Mais le Parlement commence à
lasser.

« Les renseignements recueillis auto-
risent à penser qu'aux élections géné-
rales le mouvement boulangiste serait
formidable. Il faudrait forcément tous
les courants hostiles à l'impulsance du
Palais-Bourbon. Voyez donc ce que j'ai
pu faire tout seul, inconnu, obscur,
chétif, conquis par tous les journaux,
excepté par le vôtre que je remercie, et
demandez-vous ce que cela serait le

NOUVELLES RELIGIEUSES

LE BIENHEUREUX DE LA SALLE
On écrit de Rome à l'*Univers* :

Le triduum solennel qu'on a coutume
de faire en l'honneur de chaque nouveau
bienheureux aura lieu pour le bienheureux
Jean-Baptiste de la Salle dans l'église na-
tionale de Saint-Louis des Français les 9,
10 et 11 mars prochain. Le panegyrique
sera prononcé deux jours en italien par
Leurs Eminences les cardinaux Parocchi
et Schifano et un jour en français par
S. G. Mgr Turinaz, évêque de Nancy. Le
très honoré Frère Joseph, supérieur gé-
néral des Frères de la Doctrine chrétienne,
a quitté Rome hier pour rentrer à Paris.

(Voir la suite à la 3^e page.)